Bilan et perspectives: la Suisse en Europe - qu'en est-il maintenant?

Autor(en): **Gasser, Hans H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **119 (1993)**

Heft 5

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-78019

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

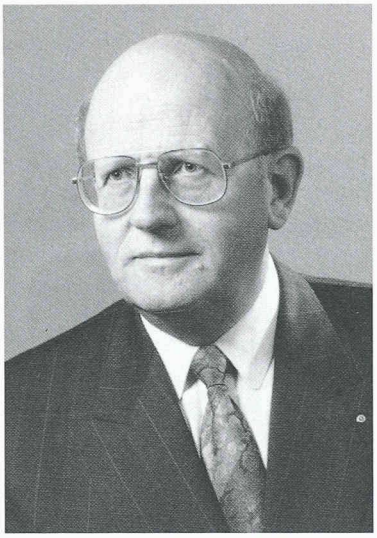
Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bilan et perspectives

La Suisse en Europe – qu'en est-il maintenant?

Par Hans-H. Gasser
Président de la SIA



«Regarde devant toi, Werner, ne te retourne pas», est une injonction que Schiller, dans son «Guillaume Tell», a placée dans la bouche de l'épouse Stauffacher. Or lorsqu'on passe en revue les réactions qui ont suivi la votation du 6 décembre 1992, tant au Parlement que dans les médias, on peut être tenté de reprendre les paroles de la dénommée Gertrude. Cela dit, l'issue du scrutin sur l'EEE et ses conséquences à long terme justifient pleinement l'ouverture d'un large débat, non seulement sur la question de notre future politique étrangère, mais également sur les raisons ayant conduit à un tel résultat. Comment est-il possible que le message univoque délivré par une quasi-totalité des partis, des associations et des milieux économiques – ces derniers étant dans ce cas tout particulièrement concernés – ait été si mal reçu par le peuple? On ne saurait cette fois mettre en cause le fameux rejet émotionnel si souvent invoqué pour des objets relevant du domaine technique, alors que les NLFA, projet de haute technicité, avaient – rappelons-le – passé la rampe. En l'occurrence, le facteur temps a sans doute été mal évalué, tout comme on a sous-estimé l'importance d'une campagne de communication plus élaborée. Il importera donc aussi de tirer toutes les leçons de ces erreurs, pour préparer les futures décisions qui ne manqueront pas de s'imposer encore à nous en ce qui concerne l'Europe.

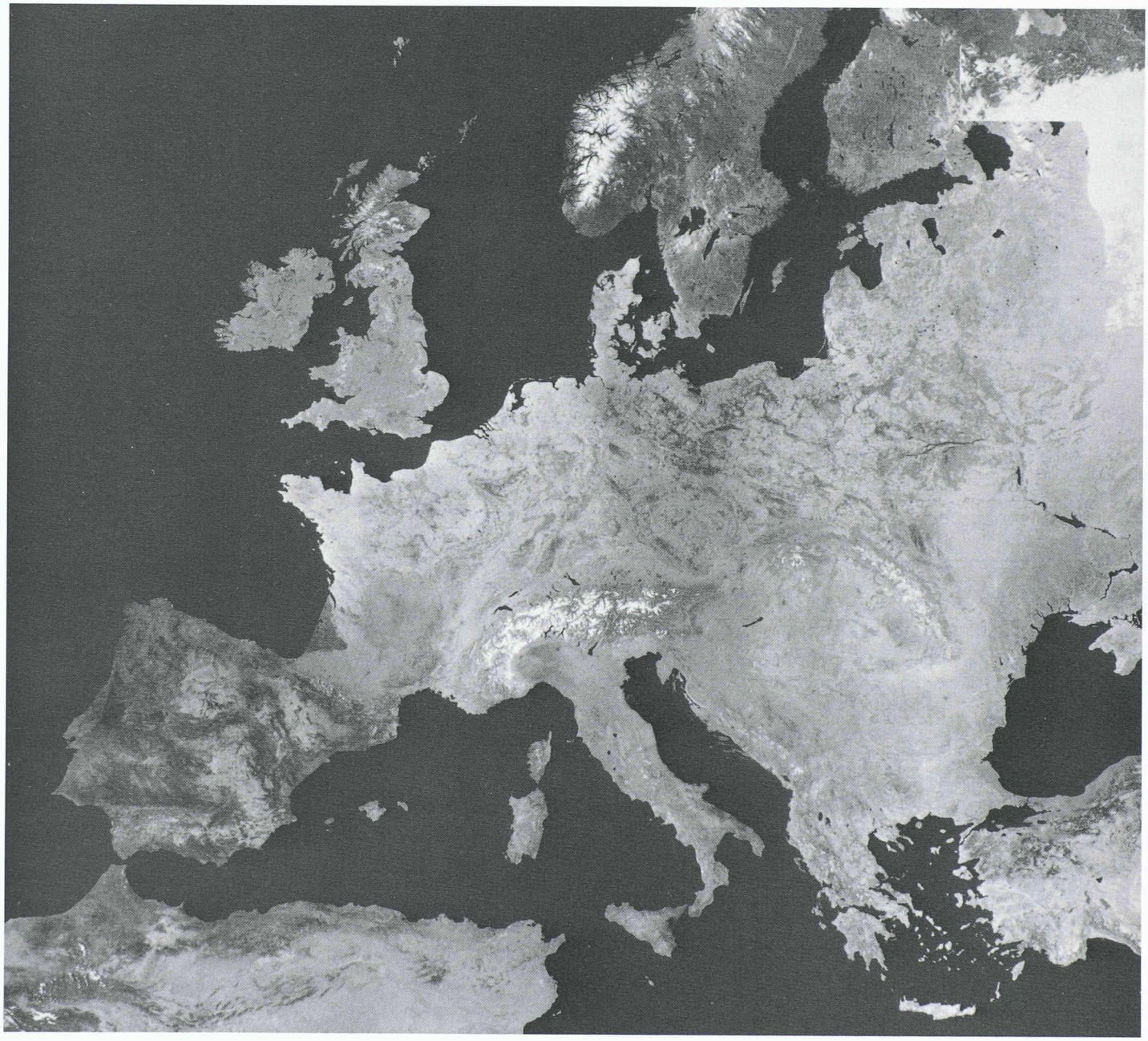
Les industries exportatrices et les branches de la construction

De par leurs activités, les industries travaillant pour l'exportation sont les plus directement touchées par le non à l'EEE. A leur tour, toutefois, les effets s'en feront également sentir dans la construction. Sans parler d'investissements auxquels il a été spontanément renoncé à la suite de ce refus, ce sont l'érosion de nos capacités concurrentielles, ainsi qu'une participation rendue plus difficile aux programmes de recherche et de développement de la CE qui entraîneront sans doute des difficultés à long terme. Personne ne prétendait d'ailleurs qu'un oui sorti des urnes en décembre, pût, à l'inverse, immédiatement mettre fin aux difficultés conjoncturelles actuelles, car seules des mesures de politique intérieure sont susceptibles d'apporter une prochaine amélioration sur ce plan.

Il importe tout d'abord de s'attaquer résolument à la réduction de diverses barrières institutionnelles, qui se sont peu à peu érigées en autant d'obstacles officiels à l'activité économique dans notre pays. Osons également réévaluer les bénéfices et les dommages liés au droit de recours des associations. Les cas sont en effet de plus en plus nombreux, en matière d'approvisionnement énergétique notamment, où de telles interventions n'ont entraîné que des délais et de lourdes répercussions financières sans dégager le moindre avantage. Dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, les procédures d'autorisation doivent d'urgence être simplifiées, par exemple en déléguant le plus largement possible la prise de décision au niveau communal. Le gain de temps, tout comme les économies en personnel des administrations fédérale et cantonales liés à une telle mesure, viendraient aisément compenser les éventuels dégâts résultant d'une décision erronée. Quant aux projets aboutis, mais encore en suspens, dans les domaines des transports, de l'énergie et du génie civil, il s'agit de leur accorder le feu vert et ce, même si un nouvel accroissement de la dette publique semble aller à rebours de la conjoncture financière actuelle. Les principaux projets d'envergure concernent surtout des travaux en souterrain, un secteur pour lequel on ne prévoit aucune réadaptation structurelle. Dans quelques années, en effet, le démarrage de grands projets tels que *Rail 2000* et *AlpTransit* mobilisera au contraire d'importantes capacités tant techniques qu'en personnel, qui ne sont même pas encore toutes disponibles aujourd'hui; il ne faut donc en aucun cas permettre un démantèlement, faute de mandats, des moyens existant actuellement. Achevons tout de suite le réseau des routes nationales! Occupons-nous sans tarder de l'extension de nos équipements de production hydroélectrique! Et ne retardons pas encore ces projets par de longues procédures d'autorisation!

La SIA face au refus de l'EEE

Voyons maintenant quelles sont, pour la SIA, les implications du refus de l'EEE. En ce qui concerne la situation de l'emploi dans les bureaux d'étude, nous venons de suggérer ci-dessus diverses mesures qui pourraient et devraient être prises. Quant à l'Europe, son intégration se poursuivra même sans la participation de la Suisse et à ce niveau, il est donc vital pour la SIA de maintenir, voire renforcer, ses contacts avec Bruxelles et les diverses organisations communautaires. Sur la base de contrats de droit privé conclus entre l'Association suisse de normalisation et la CEN, une partie des normes suisses de la construction se voit progressivement remplacée par le recueil des normes européennes. Outre les normes techniques, des normes touchant à la compétitivité industrielle sont appelées à jouer un rôle accru. C'est notamment le cas des normes de la série EN 29000, qui réglementent la certification de systèmes d'assurance de qualité. Il faut partir du principe que les maîtres d'ouvrages les retiendront comme un critère de sélection de leurs mandataires et, dans ce cadre, il s'agira de réévaluer et de compléter au besoin les formes de collaboration en vigueur entre maîtres d'ouvrages, concepteurs et exécutants.



L'Europe, telle qu'elle s'est présentée (et se présentera encore) à Claude Nicollier: cherchez l'îlot «Helvétie»... © L+T/S+T

Tâches principales pour 1993

Certaines priorités de la SIA pour 1993[1] conservent toute leur importance, malgré le refus de l'EEE. Je pense en particulier à l'organisation de cours de perfectionnement interdisciplinaires par le groupe Unitas: les responsables de nos bureaux d'étude profiteront en effet grandement d'une formation intensive dans les divers domaines qui vont des tâches de direction à la gestion financière, en passant par l'organisation, les questions de droit et les réalités du marché. La concurrence se durcit et une certaine sous-enchère pourrait également toucher le secteur de la conception. Or le démantèlement des honoraires, nécessairement accompagné d'une diminution des prestations, est l'inverse d'une solution à long terme, qui passe au contraire par une amélioration des prestations, dont bénéficieront tous les intéressés et le maître de l'ouvrage en particulier. A cette fin, la branche doit investir dans des systèmes de communication plus performants et consentir les efforts de formation correspondants.

Une attention spécifique devra être apportée à ce qui touche aussi bien aux procédures de qualification, qu'aux mandats et contrats d'entreprise, sans oublier les critères de soumission et d'attribution des ouvrages qui seront confiés aux futurs concepteurs et exécutants du projet *AlpTransit*. Sous la houlette de la Conférence suisse de la construction, une commission de projet spécialement créée à cet effet travaille à l'élaboration de modèles de contrats et de procédures de soumission possibles. Par l'intermédiaire de son secrétariat général, la SIA apporte son savoir-faire propre à cette opération et s'est déclarée prête à assumer des tâches de coordination au service des associations de professionnels concernés. A l'échelle de la Suisse, *AlpTransit* constitue en effet une œuvre gigantesque, dont le succès est au plus haut degré lié à une préparation adéquate, au niveau tant scientifique, que juridique et administratif. Il s'agit là d'un formidable défi: relevons-le ensemble!

Je remercie très sincèrement de leurs remarquables efforts tous les collaborateurs et experts actifs au sein des divers organes de la SIA et je leur souhaite, en même temps qu'à tous les membres de notre société, une année 1993 pleine de succès.

[1] Voir *IAS* N° 4/1993, p. 48